

Haie vive

LE BULLETIN SEMESTRIEL DE LIAISON
DES PLANTEURS DE HAIES DE HAUTE-GARONNE



Outils indispensables de valorisation des cultures de l'environnement et des paysages, les haies cachent bien des atouts ; elles accueillent une faune et une flore spécifiques et constituent ainsi des zones de ressources, d'abri et de développement de première importance, pour de très nombreuses espèces animales et végétales. A la veille de cette nouvelle campagne de plantation, Haie Vive a fait le choix de mettre l'accent sur l'action des haies pour la préservation de la biodiversité animale et végétale. Les techniciens et les conseillers agricoles de la Direction de l'Agriculture de l'Aménagement Rural et de l'Environnement du Conseil Général sont à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner de leurs conseils, dans la conduite de vos projets de plantations.

PIERRE IZARD
Président du Conseil Général

À propos de la campagne 2009-2010

	CAMPAGNE 2009/2010	MEILLEURE CAMPAGNE DEPUIS 1998 (2007/2008)	MOYENNE ANNUELLE DEPUIS 1998	TOTAL DEPUIS 1998
NOMBRE DE PLANTEURS	71	109	90	1080
NOMBRE DE NOUVEAUX PLANTEURS	43	60	32	
LINÉAIRE PLANTÉ (ML)	23 342	34 967	28 888	346 661 *

* A la fin de la Campagne 2009/2010, le linéaire total financé, depuis 1988, par le Conseil Général de Haute-Garonne sera de 796 676 mètres.

Ces chiffres sont extraits des données détenues par le Conseil Général de Haute-Garonne depuis 1998, date à laquelle le Département a entièrement pris en charge le Programme Départemental de Plantation de Haies techniquement et administrativement.

La campagne 2009-2010 se caractérise par une baisse significative du nombre de planteurs et par conséquent du linéaire planté. Que révèle ce phénomène ?

- Un nombre important d'anciens planteurs arrivent en fin de projet pluriannuel de plantations,
- Une conjoncture agricole actuelle délicate, marquée par la crise économique et une profonde incertitude quant à l'avenir.

Toutefois en matière de plantations de haies, de nouvelles mesures d'accompagnement de la PAC permettent au Programme Départemental de rester mobilisé.

La mise en œuvre du Bilan de un nouveau souffle pour le Programme

Le Bilan de santé de la PAC, exercice prévu dans le cadre de la réforme de 2003, est un outil permettant d'affiner les changements entérinés en 2003.

Au travers de ce Bilan, la Commission européenne a souhaité :

- rendre le système de paiement unique plus simple et plus efficace,
- adapter les instruments du marché pour pouvoir saisir les nouvelles opportunités,
- répondre aux défis existants et émergents : élargissement de l'UE, nouvelle donne mondiale, maintien de la biodiversité, changement climatique, bioénergies, ...

La Commission veut également préparer le monde agricole européen de 2013, celui de la PAC 2013 - 2020, où l'agriculture sera moins considérée comme une priorité de la construction européenne (le budget consacré à l'agriculture représentait 55% du budget de l'UE, il ne pourrait représenter que 30% en 2013). L'accord européen de novembre 2008 sur le Bilan de santé de la PAC a ouvert des marges de manœuvre aux Etats-membres de l'UE pour réorienter leur soutien à leur agriculture dans l'objectif de préparer 2013.

La France a ainsi réorganisé les mesures du 1^{er} pilier : aides aux productions et à l'organisation des marchés. Elle a également adapté son dispositif de conditionnalité des aides du 2nd pilier : aides au développement rural et à d'autres domaines de l'agriculture. Cette adaptation porte exclusivement sur le volet des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) et concerne la mise en place de nouvelles exigences. 7 BCAE sont ainsi mises en œuvre dont



une concerne particulièrement le Programme Départemental de Plantation de Haies. Il s'agit de la *BCAE Maintien des éléments topographiques*. Son objectif est de maintenir les particularités topographiques du territoire, c'est-à-dire les éléments pérennes du paysage présent, véritables réservoirs de biodiversité.

Aussi, en 2010, ces éléments doivent représenter au moins, 1% de la SAU de l'exploitation, 3% en 2011 et 5% en

2012 et au-delà. (Les exploitations dont la SAU est inférieure à 15 ha ne sont pas soumises à cette dernière). Exemple : Une exploitation de 120 ha de SAU devra justifier 1,2 ha de SET en 2010, 3,6 ha en 2011 et 6 ha de SET en 2012.

À chacune des particularités est attribuée une valeur de 'Surface Equivalente Topographique' (SET) qui permet de s'assurer du respect de l'exigence.

La santé de la PAC dès 2010...

Départemental de Plantation de Haies ?

LES PARTICULARITÉS TOPOGRAPHIQUES CONCERNANT L'ARBRE ET SES DIFFÉRENTES FORMES SONT :

Particularités topographiques	Valeur de la Surface Equivalente Topographique (SET)
Arbres isolés	1 arbre = 50 m ² de SET
Alignements d'arbres	1 mètre linéaire = 10 m ² de SET
Haies	1 mètre linéaire = 100 m ² de SET
Lisière de bois, bosquets, arbres groupés	1 mètre de lisière = 100 m ² de SET
Vergers haute-tige	1 ha = 5 ha de SET

Dès lors, un agriculteur plantant un linéaire de 300 mètres de haie pourra justifier et déclarer 3 ha de SET pour la haie plantée.

Un arrêté préfectoral définira précisément chaque particularité topographique, concernant la haie, les règles de largeur et d'entretien y seront clairement définies.

Cette nouvelle mesure, qui exige le maintien d'un minimum de particularités du paysage et de biodiversité dans l'exploitation va permettre au Programme Départemental de Plantation

de Haies d'amender son argumentaire en faveur de la plantation de haies champêtres et sans aucun doute de sensibiliser de nouveaux planteurs ou de poursuivre des projets réalisés par le passé.

Outre le fait de **valoriser** le paysage, **favoriser** la biodiversité, **protéger** les cultures contre les effets néfastes du vent, **préserver** le capital « Terre » et **lutter** contre la pollution de l'eau, planter une haie permet dorénavant de **répondre** aux exigences de la *BCAE Maintien des éléments topographiques*.



QUESTIONS- RÉPONSES :

1. La mesure BCAE « Maintien des éléments topographiques » implique-t-elle l'implantation obligatoire de 1% d'éléments topographiques dès 2010, s'il n'y en a pas ?

- Cette mesure implique qu'en 2010, 1% de la SAU d'une exploitation agricole soit consacré à des éléments fixes du paysage. Elle concerne tous les agriculteurs soumis à la conditionnalité.

2. Quelles sont les différences entre haies, alignements d'arbres, arbres isolés, bosquets et arbres en groupes ?

- La haie et l'alignement d'arbres sont composés d'une ou deux rangées d'arbres plantés en ligne. La haie est composée de différentes strates (arbustives, arborées) et présente une variété d'espèces importantes. L'alignement quant à lui, est souvent monospécifique, et constitué d'arbres de haut-jet. Les arbres en groupes ou les bosquets sont des regroupements d'arbres et/ou d'arbustes, très souvent d'origine naturelle.

3. Une haie sépare 2 parcelles, comment est elle comptabilisée en tant que BCAE ?

- Si, un seul exploitant déclare les 2 parcelles, la haie ne sera comptabilisée qu'une fois,

- Si, la haie sépare 2 parcelles exploitées par 2 agriculteurs distincts et que chacun assure la maîtrise de la partie joignante de sa parcelle, alors elle pourra être comptabilisée par les 2 agriculteurs.

4. Concernant les arbres isolés, est-il possible de comptabiliser les arbres morts ?

- Non, ils ne peuvent être retenus comme éléments topographiques de la BCAE.

Les structures départementales pour la plantation de haies à l'honneur lors de la Journée Régionale des arbres et haies champêtres le 16 octobre 2009

Des programmes de plantation de haies, d'alignements et de bosquets existent depuis plus de 20 ans dans la région Midi-Pyrénées. Cette dernière compte aujourd'hui 8 structures départementales¹ pour la plantation de haies.

Ces opérateurs techniques sont regroupés depuis août 2009, au sein de l'Association Régionale Arbres et Haies Champêtres Midi-Pyrénées qui a pour objet de promouvoir l'arbre hors forêt et de porter des projets à l'échelle régionale. Cette structure a organisé une **Journée Régionale des arbres et haies champêtres sur la commune de Beauville le 16 octobre 2009** en présence d'une centaine de personnes (planteurs, agriculteurs, techniciens et élus). **L'objectif était de présenter les différentes actions menées par les structures départementales en faveur de l'arbre hors forêt et de débattre des perspectives de prise en compte de l'arbre et de la haie champêtres en Midi-Pyrénées dans l'aménagement du territoire.**

Le lieu de cette manifestation a été choisi en raison du projet d'aménagement communal de lutte contre l'érosion mis en œuvre à Beauville il y a 10 ans. Il a permis la plantation de 5 000 arbres et arbustes courant de l'hiver 2000,



dont 2 000 dans le cadre du **Programme Départemental de Plantation de Haies.**

Ce projet initié en 1999 par la commune de Beauville a eu pour objectif de réduire les nombreux dégâts sur les parcelles agricoles et sur les infrastructures routières, occasionnés par des coulées de boues, survenues à la suite d'orages violents. Des actions ont été menées en partenariat avec l'Association Arbre et Paysage d'Autun et en concertation avec les élus locaux, les habitants, les exploitants agricoles ainsi que l'ENFA, l'ENSAT, la DDE et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Une visite matinale en présence de Monsieur le Maire de Beauville a été organisée afin de présenter les différents aménagements sur la commune. Ces techniques montrent aujourd'hui leur efficacité en matière de lutte contre l'érosion et plus particulièrement pour le maintien des talus.

L'après-midi, en présence de Monsieur Gilbert HEBRARD, Conseiller Général

du canton de Caraman et Vice-Président de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace Rural, a été consacrée en la présentation de projets phares et en une discussion avec les invités de la table ronde sur la prise en compte de l'arbre hors forêt par les acteurs locaux et son avenir dans les projets d'aménagement. Les actions présentées concernaient la diversité génétique des haies, l'agroforesterie, l'éducation à l'environnement, la valorisation des rémanents de taille, les rôles de la haie comme épurateur des eaux, conservateur des sols et la place de la haie dans l'aménagement du territoire.

Un bilan positif peut être dressé suite à cette journée : la richesse des interventions ont permis de balayer toutes les actions menées par les structures départementales et les échanges ont été fructueux entre les participants.

¹ Conseil Général de la Haute-Garonne, Campagnes vivantes, Arbre et Paysage 32, Arbres et Paysages 65, Arbre et Paysage d'Autun, Arbres, Haies Paysages d'Aveyron, Arbres et Paysages Tarnais, Chambre d'Agriculture d'Ariège.

**LA CAMPAGNE DE PLANTATION
2010/2011 DEMARRE**
Inscriptions ouvertes
jusqu'au 16 juillet 2010.
Contactez-nous :
Alexandre KERVENNIC : 05.34.33.48.59
Nathalie GALLUR : 05.34.33.46.16
Myriam SARRAZAC : 05.34.33.48.21



Conseil Général de la Haute-Garonne D.A.D.R.E. - 1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 09
Pour un renseignement administratif : 05 34 33 48 21 - Pour un renseignement technique : 05 34 33 46 16